

Commune de TOUVRE

Proposition de Périmètre Délimité des Abords
de l'Eglise Sainte Madeleine et du Logis de La Lèche

Mars 2025

Pièce 1.8

Rédaction : Atelier Urbanova

Cartographie : Atelier Urbanova

Sources :

Inventaire préliminaire Dossier « Ville et Pays d'art et d'Histoire » CA GA

*Diagnostic du SCoT -PLUiM – Atelier de l'Empreinte-2023/ Charte Architecturale et Paysagère de l'Angoumois-SMA
monumentum. fr*

Base mérimée /pop.culture.gouv.fr

Données cartographiques diverses : IGN

Données DGFIP

Crédits photographiques : Atelier Urbanova/ Google street view / bases de données citées plus haut

SOMMAIRE

<i>Sommaire</i>	1
<i>Préambule</i>	2
<i>Rappel de la réglementation en vigueur</i>	3
<i>Présentation du contexte</i>	4
1. ANALYSE HISTORIQUE	4
2. CONTEXTE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL	7
3. LE CADRE REGLEMENTAIRE	12
4. L'EGLISE SAINTE-MADELEINE	13
5. LE LOGIS DE LA LECHE	14
<i>Présentation du nouveau périmètre</i>	17

PREAMBULE

Les périmètres de protection des monuments historiques fixés par le code du patrimoine à 500 mètres, englobent des secteurs de bâti ancien et de constructions récentes (lotissements, urbanisation linéaire...) mais également des paysages et des zones agricoles plus ou moins sensibles. L'automatisme de ces périmètres crée parfois des incohérences de traitement sur la commune. Par exemple, le périmètre peut englober des secteurs sans intérêts alors que d'autres en sont exclus car situés juste après la frontière des 500 mètres.

Pour adapter le tracé de protection à la réalité du territoire, l'Architecte des Bâtiments de France propose à la commune la modification du périmètre de protection des monuments historiques. Cette proposition est soumise à enquête publique.

Après accord de la commune, ce nouveau périmètre de protection permettra de définir les parties de la commune présentant un intérêt pour l'intégrité de la présentation du monument historique et de ses abords (par exemple la sauvegarde du caractère du centre ancien du noyau bâti).

Les objectifs visés par la procédure de modification des périmètres de protection permettent de réserver l'action de l'UDAP aux zones d'intérêt patrimonial et/ou paysager les plus intéressantes situées autour d'un monument historique. Il est adapté aux véritables enjeux patrimoniaux d'un territoire en s'adaptant à ses caractéristiques réelles (physiques et anthropiques). Le périmètre délimité des abords est en ce sens moins automatique et empirique dans ces contours que la servitude de 500 mètres née de la protection monument historique.

L'étude du périmètre délimité des abords permet de réaliser une véritable réflexion sur le Monument Historique qui prend en compte ses liens physiques, historiques, culturels et d'usages mais aussi son insertion dans le site (topographie, paysages lointains et rapprochés).

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Il est important de rappeler que cette protection se traduit par une servitude d'utilité publique (AC1: servitude de protection de monuments historiques) annexée au document d'urbanisme en vigueur.

Dans le cadre de cette servitude, les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti **sont soumis à autorisation préalable**.

L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions par l'architecte des Bâtiments de France lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte soit :

- à la cohérence des immeubles ou ensembles d'immeubles formant accompagnement des monuments historiques,
- à la conservation des monuments historiques,
- à la mise en valeur des monuments historiques.

Le(s) périmètre(s) proposé(s) sont donc définis en fonction de leur cohérence et de leur potentiel de contribution à la conservation ou la mise en valeur des monuments d'un point de vue urbain ou paysager. Cette emprise a pour objectif d'accompagner l'évolution qualitative de l'environnement aux abords des monuments.

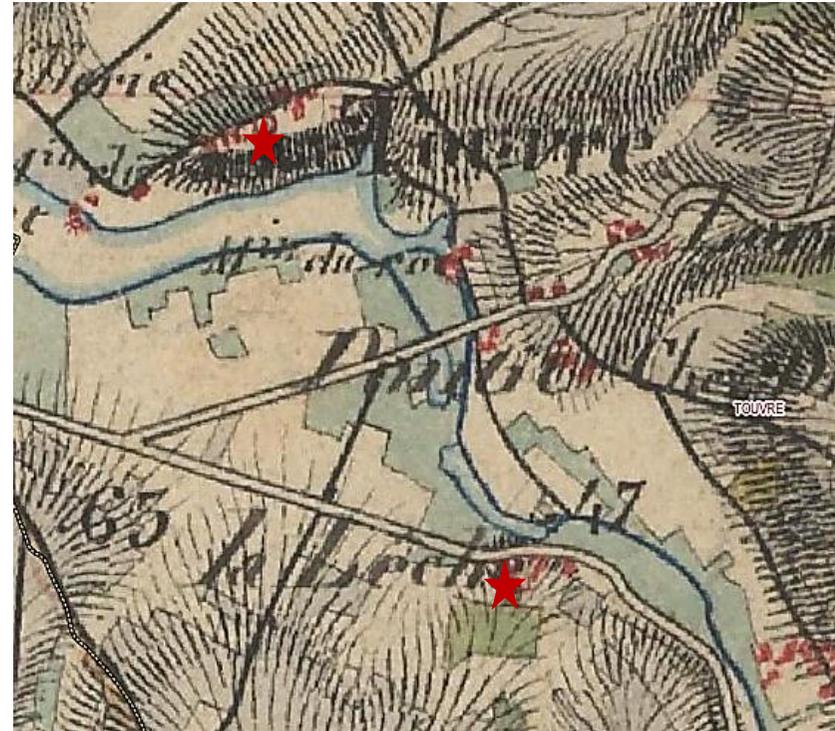
PRESENTATION DU CONTEXTE

1. ANALYSE HISTORIQUE

Sources : SIG atelier urbanova / Geoportail.fr / site Monumentum.fr/ Dossier de renouvellement et d'extension «Pays d'art et d'histoire» -/ Communauté d'agglomération du GrandAngoulême- Inventaire préliminaire (12/2022)



Carte de CASSINI / 18^{ème} siècle



Carte d'Etat Major / 19^{ème} siècle

★ Eglise Sainte-Madeleine au nord et le Logis de La Lèche au sud

L'origine du nom de TOUVRE vient du nom de la rivière, de la forme ancienne tolvera (toll- creux dans la terre en celte et vera- cours d'eau).

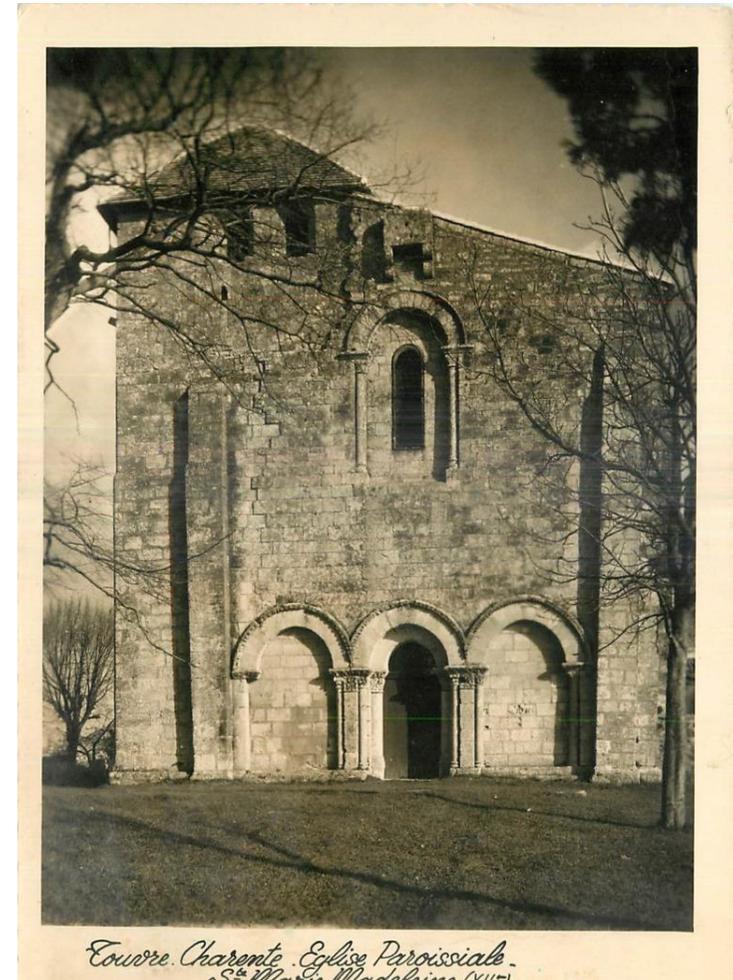
Quelques traces d'occupation ancienne ont été identifiées autour de la Touvre et de ses sources. Une voie romaine traversait le territoire. Sur le plateau dominant les sources, une forteresse médiévale a existé à proximité de l'église paroissiale Sainte-Marie-Madeleine, qui en était probablement la chapelle à

Périmètre délimité des abords d'un monument historique

l'origine. Construit par l'évêque Guillaume Taillefer au XI^e siècle, le château fut ensuite rattaché au comte d'Angoulême. Il fut annexé au domaine royal avec l'Angoumois en 1308, avant d'être démantelé en 1387 lors de la guerre de Cent Ans. Du château ne subsistent que quelques murs en ruines. La tradition veut néanmoins que François I^{er} soit régulièrement venu pêcher et chasser à proximité à son retour de captivité d'Espagne en 1526. Un bourg de taille modeste s'est développé autour de l'église. La commune compte également une dizaine de hameaux éparpillés où l'activité agricole est traditionnellement prépondérante. Ils présentent une configuration rurale avec un bâti traditionnel.

La Touvre, dont la résurgence est constituée par quatre sources jaillissantes de failles géologiques (le Bouillant, le Dormant, la Font de Lussac et la Lèche) est la 2^{ème} de France par son débit après Fontaine de Vaucluse. Elle donne naissance à un cours d'eau large d'une centaine de mètres dès son origine, au débit régulier et à la température constante de 12 °C en moyenne. La Touvre est au cœur de l'histoire et de l'économie de la commune. Sous l'ancien Régime puis de façon plus nette à partir du XIX^e siècle, elle a alimenté une activité meunière et papetière importante.

Aujourd'hui, une pisciculture est implantée près des sources. Les sources de la Touvre attirent de nombreux visiteurs curieux de découvrir ce site d'exception. La résurgence est également le principal site de pompage en eau potable alimentant le Grand Angoulême.



*Touvre, Charente. Eglise Paroissiale.
St^e Marie Madeleine (XII^e)*

Périmètre délimité des abords d'un monument historique

L'urbanisation relativement dispersée à l'origine, a été comblée depuis les années 60, dans les espaces résiduels et accessibles. Celle-ci n'a pas conforté un cœur de bourg qui n'a jamais véritablement existé, elle s'est plutôt déployée à la croisée des chemins, le long des routes de coteau ou le long de la Touvre, reliant les anciens hameaux les uns avec les autres et composant une tache urbaine à la fois distendue et hétérogène en termes de forme urbaine.

A noter que l'on retrouve globalement la trace du bâti déjà présent sur le cadastre d'état-major organisé en de petits regroupements bâtis, implantés le long de la route de Bois Blancs, la rue des Gauchons, la route des Sources, Rue de Beauregard, rue de l'Eglise, points de départ d'une urbanisation plus diffuse et moins dense organisée en linéaire le long des voies ou sous forme d'opérations d'ensemble.

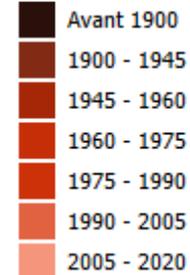


Evolution de l'urbanisation dans le bourg

Sources :
données DGFIP



Date de construction des bâtiments :



★ Eglise Sainte-Madeleine et le Logis de La Lèche

2. CONTEXTE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

La commune de Touvre appartient en partie nord, à l'entité paysagère « Le Pays du Karst » puis plus au sud, au niveau du Logis de la Lèche, à l'entité des « Côtes de l'Angoumois ».

L'entité paysagère du pays du Karst concerne le Nord-Est du territoire avec les communes de Jauldes, Brie, Champniers, Mornac et Touvre. Des parties de Balzac, Gond-Pontouvre et Ruelle-sur-Touvre sont aussi comprises dans cette entité paysagère.

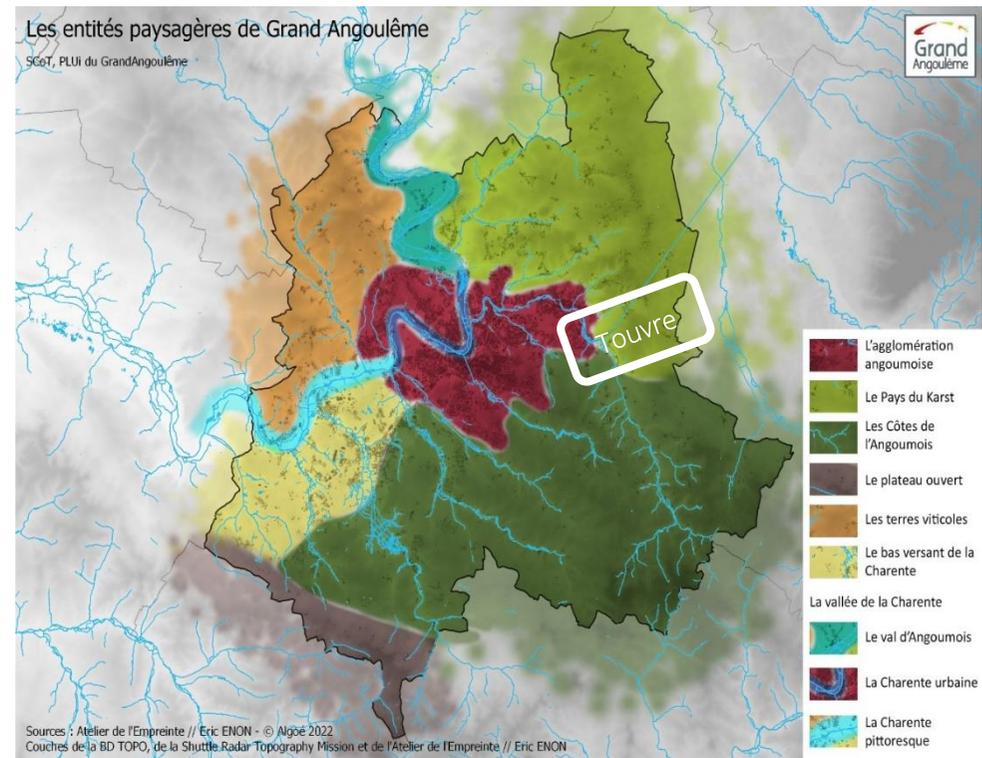
L'entité tient son nom de la structure géologique présente en sous-sol composée de formations calcaires avec drainage souterrain, ce dernier étant visible grâce à des éléments topographiques tels que les gouffres et résurgences.

Dans la forêt de la Braconne située à l'Est du Pays du Karst, se trouve ainsi le Gouffre de la Grande Fosse sur la commune de Brie (site classé « Gouffre dit "Grande Fosse" situé dans la forêt de la Braconne »), et les Fosses Mobile et Limousine en limite extérieure de Grand Angoulême. La commune de Touvre comporte elle la résurgence de la Touvre, appelée localement le Gouffre. Ses abords sont d'ailleurs protégés par le site inscrit des « Gouffres de la Touvre ».

Du point de vue paysager, l'entité se caractérise par des mouvements de relief doux créant des collines et permettant des vues dégagées, par de vastes parcelles agricoles ouvertes, par la présence en lisière Est de la forêt de la Braconne, d'arbres isolés, de courtes haies et de bosquets dans les espaces agricoles, et par un fort développement urbain des hameaux.

L'ouverture paysagère caractérisant cette entité n'est pas synonyme de monotonie : le relief ondulé, correspondant à une succession de petites vallées peu encaissées et de vallons secs, anime les perspectives établies sur les grands champs céréaliers rationalisés par l'agriculture intensive.

Le relèvement de la plaine du Karst par rapport au Val d'Angoumois crée des effets de vis-à-vis similaires avec les terres viticoles à l'ouest. Les paysages sont marqués par d'amples déclivités partant de l'aérodrome situé au nord de Champniers. L'urbanisation fortement présente marque systématiquement les lignes d'horizon.



Carte : Les entités paysagères / source diagnostic SCoT -PLUim – Atelier de l'Empreinte

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS D'UN MONUMENT HISTORIQUE

L'appréhension de ce paysage ouvert est très vive depuis les grandes infrastructures (RN 10, RN 141). S'y dévoilent de nombreux motifs boisés et bâtis traçant les horizons, tandis que les avant-plans sont caractérisés par les textures uniformes et ondulés de cultures. L'ouverture du paysage contribue à la mise en valeur des objectifs isolés : arbres remarquables, bosquets, haies relictuelles...

L'entité paysagère des côtes de l'Angoumois et ses vallées représente une large part Sud du territoire sur les communes de Bouëx, Vouzan, Sers, Dignac, Torsac, Dirac, Garat, Vœuil-et-Giget, Mouthiers-sur-Boème, et dans une moindre mesure les communes de Voulgézac, Claix et Rouillet-Saint-Estèphe. Les parties Sud-Est des communes de La Couronne, Puymoyen, Soyaux et Magnac-sur-Touvre en continuité urbaine d'Angoulême sont aussi concernées. Le lien avec les parties urbaines de ces communes se fait notamment par les cours d'eau.

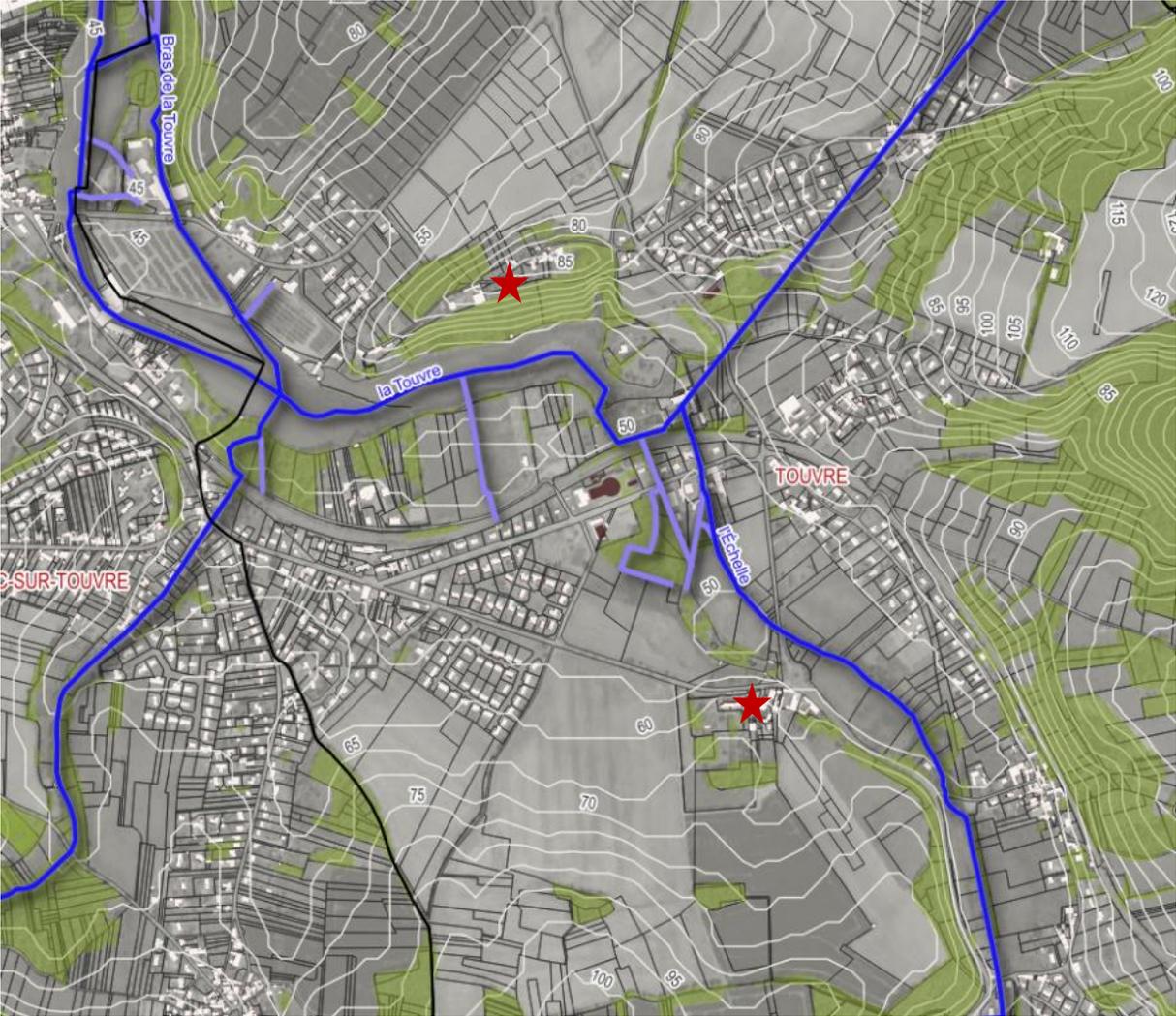
Le relief de l'entité paysagère suit une déclivité générale Sud-Est – Nord-Ouest le long des vallées de la Boème, de la Charraud, de l'Anguienne, des Eaux Claires et de l'Echelle qui dessinent des couloirs parallèles au sein des calcaires du Kimméridgien. Entre ces vallées, les paysages sont marqués par les coteaux et plateaux largement boisés.

L'entité est également caractérisée par la présence de falaises calcaires le long de certains cours d'eau, avec notamment le site archéologique du Roc-de-Sers et la vallée des Eaux Claires. L'intérêt paysager et écologique de cette vallée est mis en évidence par la présence du site inscrit des « Vallées des Eaux Claires » et du site classé « Rochers Vallée des Eaux Claires » longeant le site inscrit en englobant les falaises.

Les vallées entraînent une attractivité pour l'habitat résidentiel qui se déploie sur les plateaux, et ce progressivement à l'approche d'Angoulême, tandis que leurs fonds sont relativement préservés de l'urbanisation. La large présence boisée atténue l'impact paysager de l'urbanisation, davantage que dans les paysages au Nord du territoire. Les vallées de la Charraud, des Eaux Claires et de l'Anguienne se placent en relation directe avec l'agglomération angoumoise. Cette proximité associée à des aspects patrimoniaux leur confère de forts attraits pour le promeneur et le visiteur. Dans la partie Sud-Est de l'entité, on note que certains bourgs sont largement encerclés par les boisements.

Sur les coteaux et les plateaux, les ambiances paysagères sont très forestières avec un couvert boisé dense entraînant des vues resserrées. Toutefois, le regard s'échappe parfois grâce à de grandes clairières cultivées et ouvertes dépourvues de motifs arborés.

Périmètre délimité des abords d'un monument historique



★ *Eglise Sainte-Madeleine au nord et
Logis de la Lèche au sud*

Périmètre délimité des abords d'un monument historique

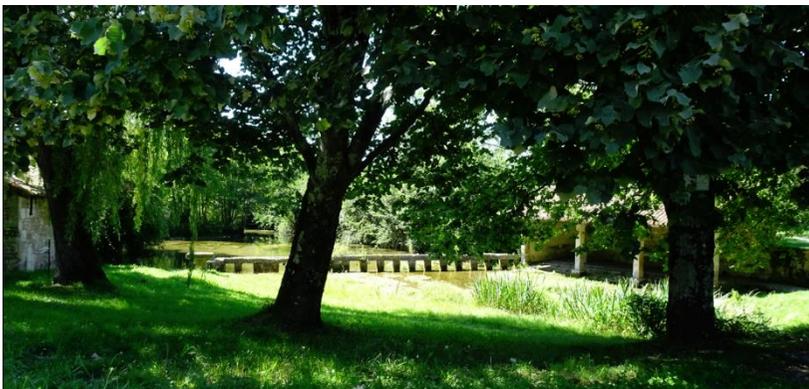
Le paysage qui compose le territoire de Touvre est marqué par un relief mouvementé en lien avec sa traversée du nord au sud par la rivière. L'église comme le logis sont tous deux situés sur les coteaux de la Touvre, entre celle-ci et les plateaux cultivés situés au nord et au sud de la commune. Le positionnement de l'Eglise Ste Madeleine est représentatif de ce que la topographie peut apporter dans le dialogue du bâti avec les espaces naturels.



Vue sur la Touvre, depuis l'église Ste Madeleine



Vue de l'église Ste Madeleine depuis la Touvre



Vue sur la source de la Lèche en contrebas du Logis



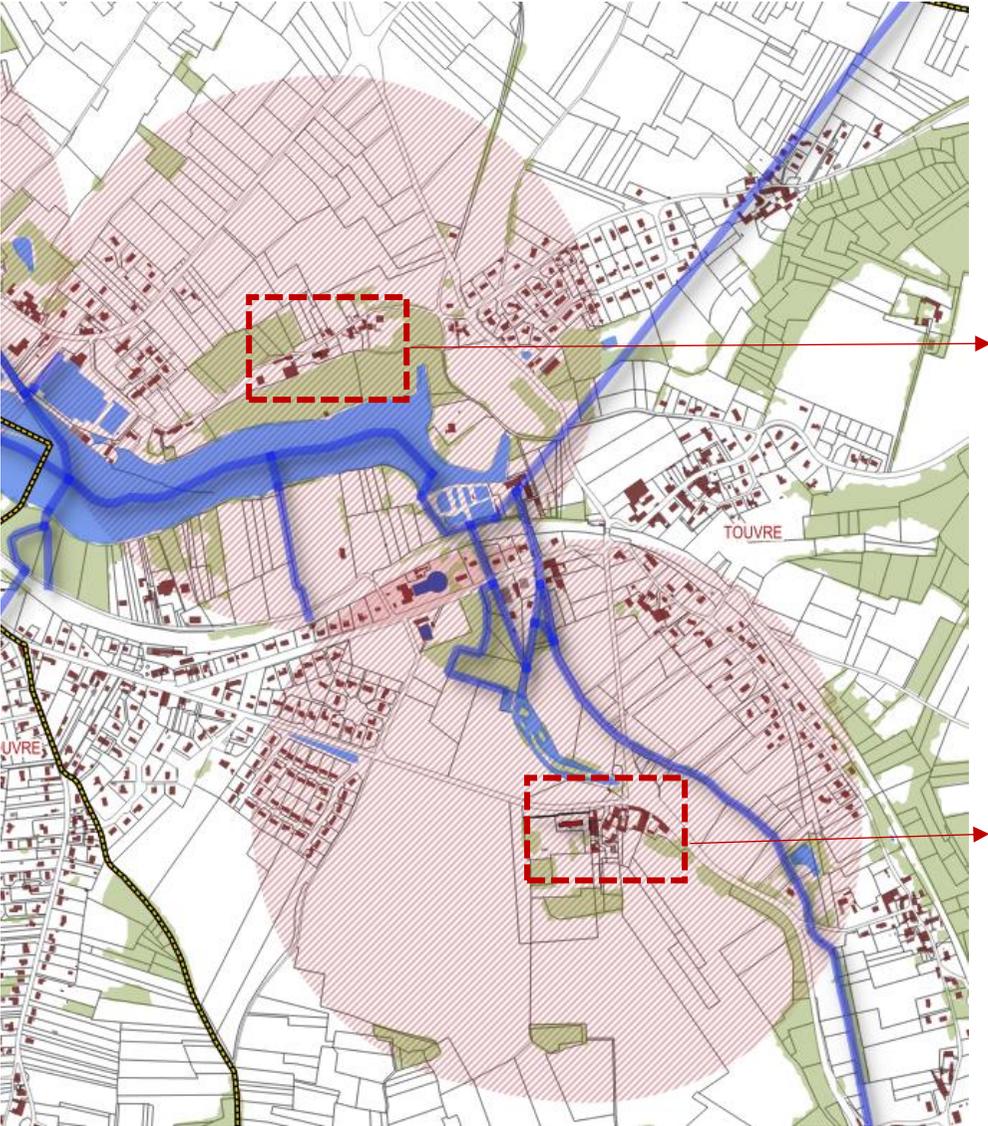
Vue sur la colline au sud du Logis de la Lèche

Le patrimoine architectural et urbain

La commune bénéficie de plusieurs bâtiments et de petits patrimoines présentant un intérêt patrimonial. En l'absence d'un bourg traditionnel densément bâti, le patrimoine est plutôt constitué d'éléments isolés, parfois en lien avec la présence de l'eau, les ensembles bâtis sont plutôt issus de petits villages agricoles ou d'anciennes cours de ferme. Certains logis, à l'image de celui de La Lèche, composeront également des sites de qualité qui participeront à l'identité et à l'histoire du territoire.



3. LE CADRE REGLEMENTAIRE



Les périmètres des 500 m actuels :



L'ÉGLISE SAINTE-MADELEINE

Source texte et photographies :

Base Mérimée / Site Angoulême-tourisme.com

Protection :

Inscription par arrêté du 8 février 2018 pour la totalité de l'église

Historique :

La partie ouest date du milieu du 12e siècle et le chœur de la fin de ce même siècle. A demi-ruinée en 1631, l'église fut restaurée peu après, puis en 1755. L'angle nord-ouest de la nef a été monté au 17e siècle. En 1845, elle reçut des voûtes en briques. Un clocher débordant en place de celui qui existait sur le faux carré.

Périodes de construction :

XIIe siècle

L'église Sainte-Madeleine est bâtie au sommet d'un promontoire dominant les célèbres résurgences, berceau de la Touvre.

La façade est épaulée de deux contreforts en glacis. Ils encadrent un portail à deux voussures plus étroit que les arcades placées de part et d'autre du portail central. Seules les voussures supérieures sont décorées ainsi que les chapiteaux des colonnettes placés à la retombée des arcs. A l'étage, une étroite fenêtre est placée sous un grand arc en plein cintre reposant sur des colonnes.



4. LE LOGIS DE LA LECHE

Source texte et photographies :

Base Mérimée / Site monumentum.fr

Protection :

Façades et toitures du logis, puits et portail (cad. AS 42) ; murs de soutènement au nord du logis (cad. AS 41, 42) : inscription par arrêté du 22 juin 1994

Historique :

Logis de la fin du 17^e siècle. Des murs de soutènement appuient les terres qui soutiennent le logis. Un portail sommé de trois acrotères à boule, conduit dans une cour fermée à l'est par un bâtiment de commun. Une petite terrasse au nord et un vaste espace planté de bosquets et de prés au sud, forment le cadre de ce logis. De plan rectangulaire, le bâtiment est accosté de deux pavillons formant ressaut sur chaque élévation, à l'est et à l'ouest. Un pavillon à l'est et une chapelle à l'ouest augmentent le logis à ses deux extrémités. Le corps de logis central se développe sur trois travées de baies. Les lucarnes des combles sont à ailerons sculptés de cercles concentriques et frontons cintrés sommés d'acrotères en croix de Salomon ou en forme de plumet. Cette demeure correspond aux canons de l'architecture 18^e classique adaptée à la petite noblesse rurale charentaise.

Périodes de construction :

4^{ème} quart du XVII^e siècle, 1^{er} quart du XVIII^e siècle

C'est une propriété privée.



Périmètre délimité des abords d'un monument historique

Descriptif des abords immédiats

Le logis est localisé à un point de passage historique important et n'a pas fait l'objet d'une urbanisation contemporaine dans ses abords.

Cela peut sans doute s'expliquer par le manque d'espace pour une extension urbaine du fait de la présence de la vallée de l'Echelle, de la Source de la Lèche, d'un rond-point et carrefour dédié aux véhicules et enfin, au sud du Logis, d'une colline présentant une topographie relativement importante.

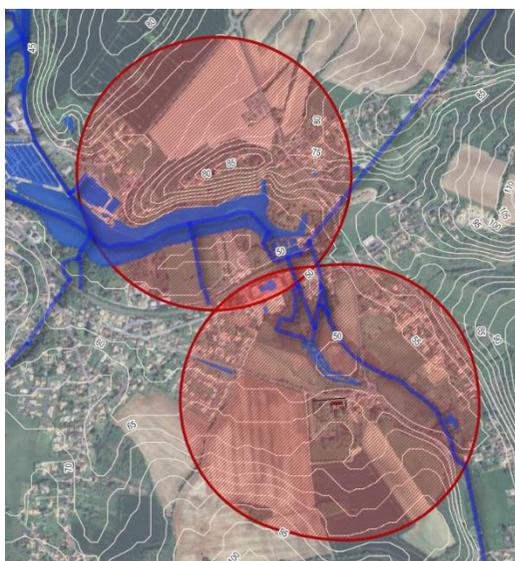
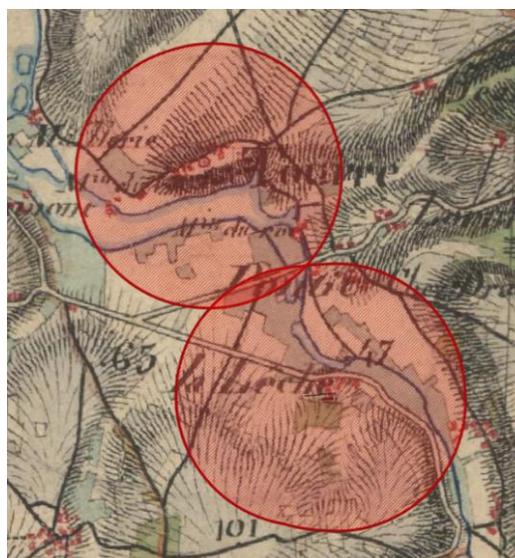
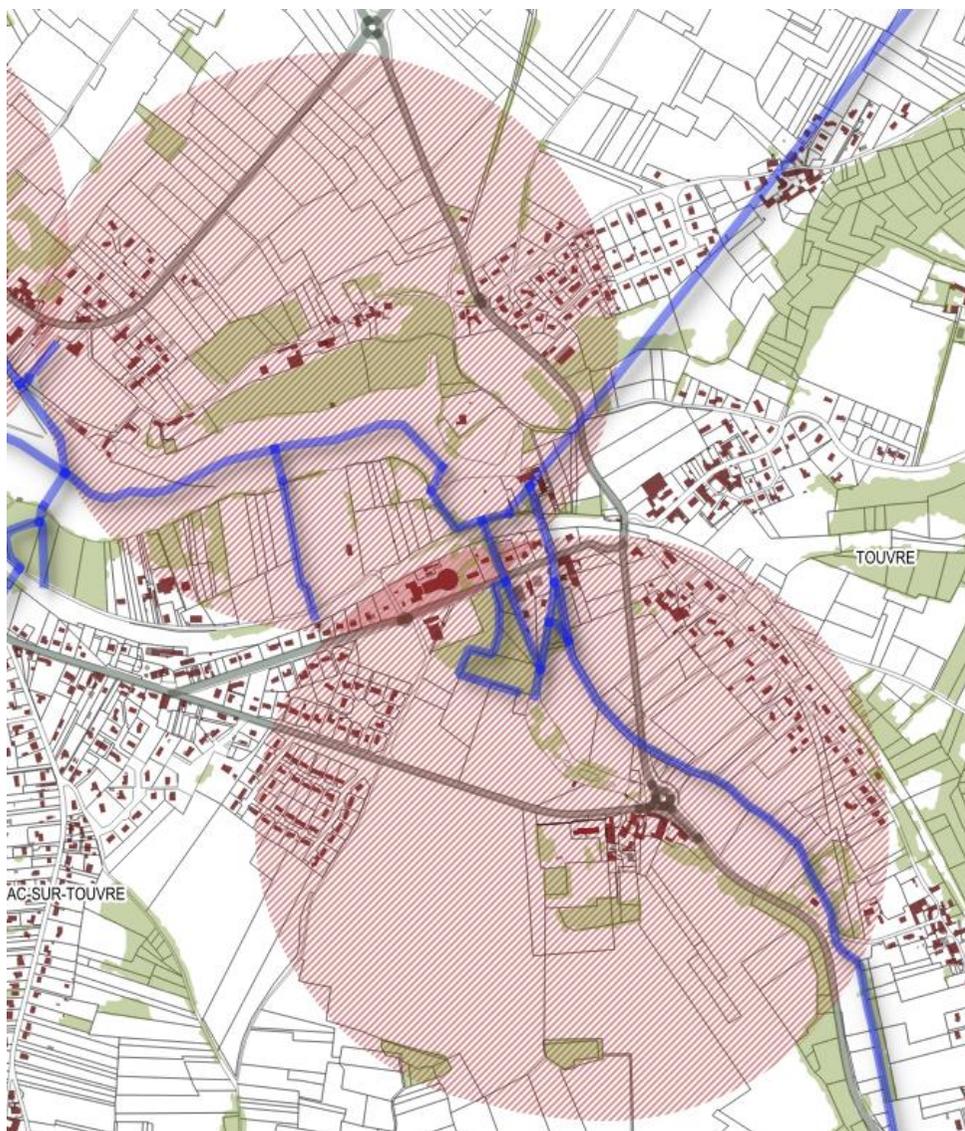


★ Le Logis de La Lèche

PRESENTATION DU NOUVEAU PERIMETRE

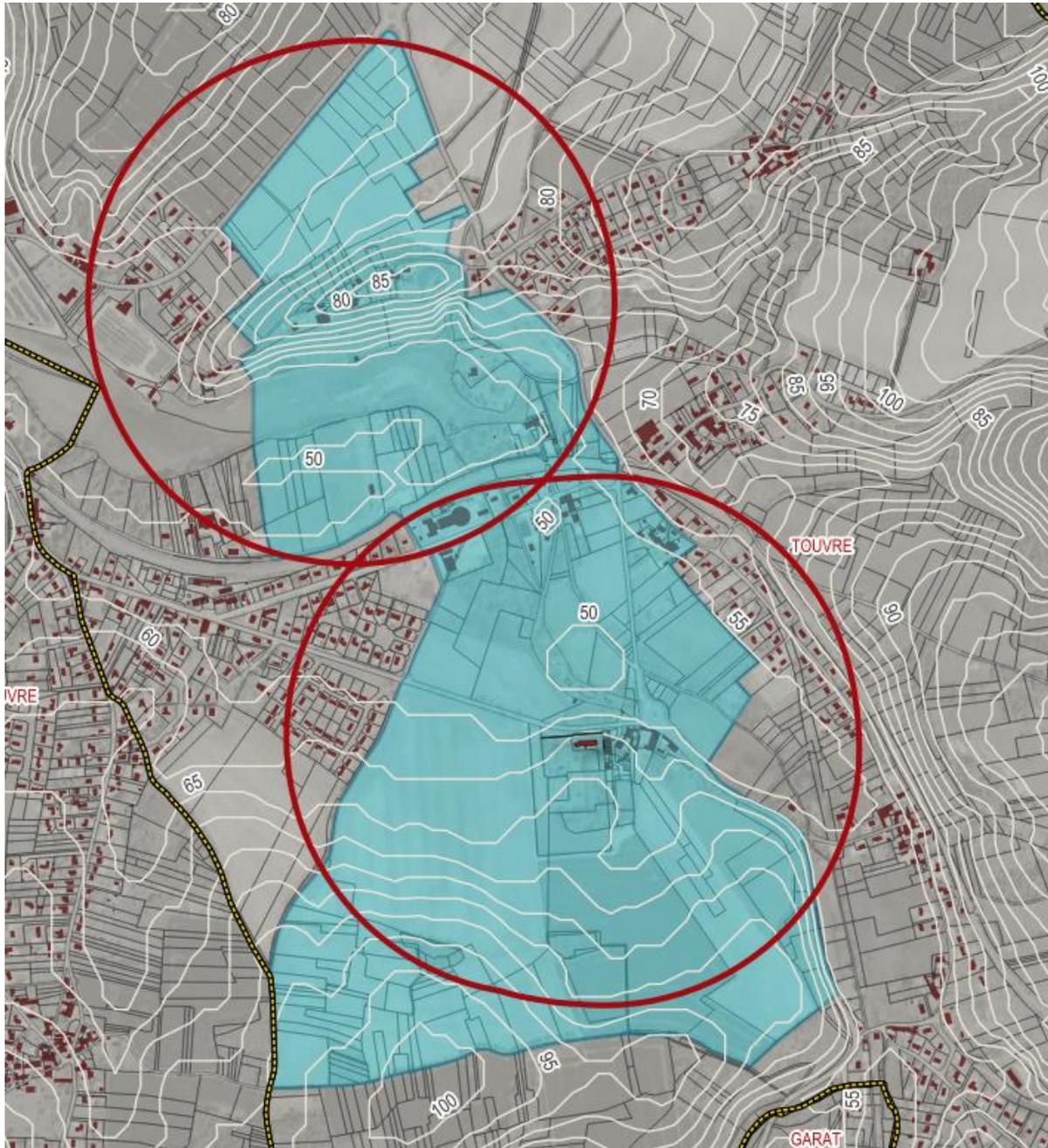
L'article L.621-30 du code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux « immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ». Le « tracé » du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou la mise en valeur du monument historique.

La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de (co)visibilité.



Périmètre actuel avec :

- cadastre actuel, végétation et cours d'eau
- carte d'état-major XIX -ème siècle
- photo aérienne actuelle et courbes de niveau



Périmètre proposé en bleu :

- cadastre actuel, photo aérienne actuelle et courbes de niveau
- pour mémoire, anciens périmètres des 500m en rouge

Périmètre délimité des abords d'un monument historique

Justificatifs de la délimitation :

La proximité entre eux de ces deux monuments historiques et leur lien avec les mêmes éléments paysagers prégnants sur le territoire (présence de l'eau, relief important) ont amené à envisager un périmètre unique.

Au nord, le périmètre a été ajusté en fonction des espaces agricoles en co-visibilité et susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions agricoles. La Route de Montbron et la Route des Sources délimitent le nouveau périmètre (1). Plus à l'ouest un changement de culture et la présence d'une haie et d'une habitation marquent également une mutation d'ambiance paysagère (2).

L'accès à l'église par la rue de l'Eglise est conservé pour partie dans le périmètre (3), à l'est les lotissements récents et l'habitat diffus implantés de part et d'autre de la rue de Beauregard sont écartés car en contraste avec la forme et l'ambiance urbaine et paysagère de l'écrin constitué autour de l'Eglise. La future zone AU et le site du cimetière ne sont pas maintenus non plus car plutôt rattachés à cette typologie d'urbanisation.

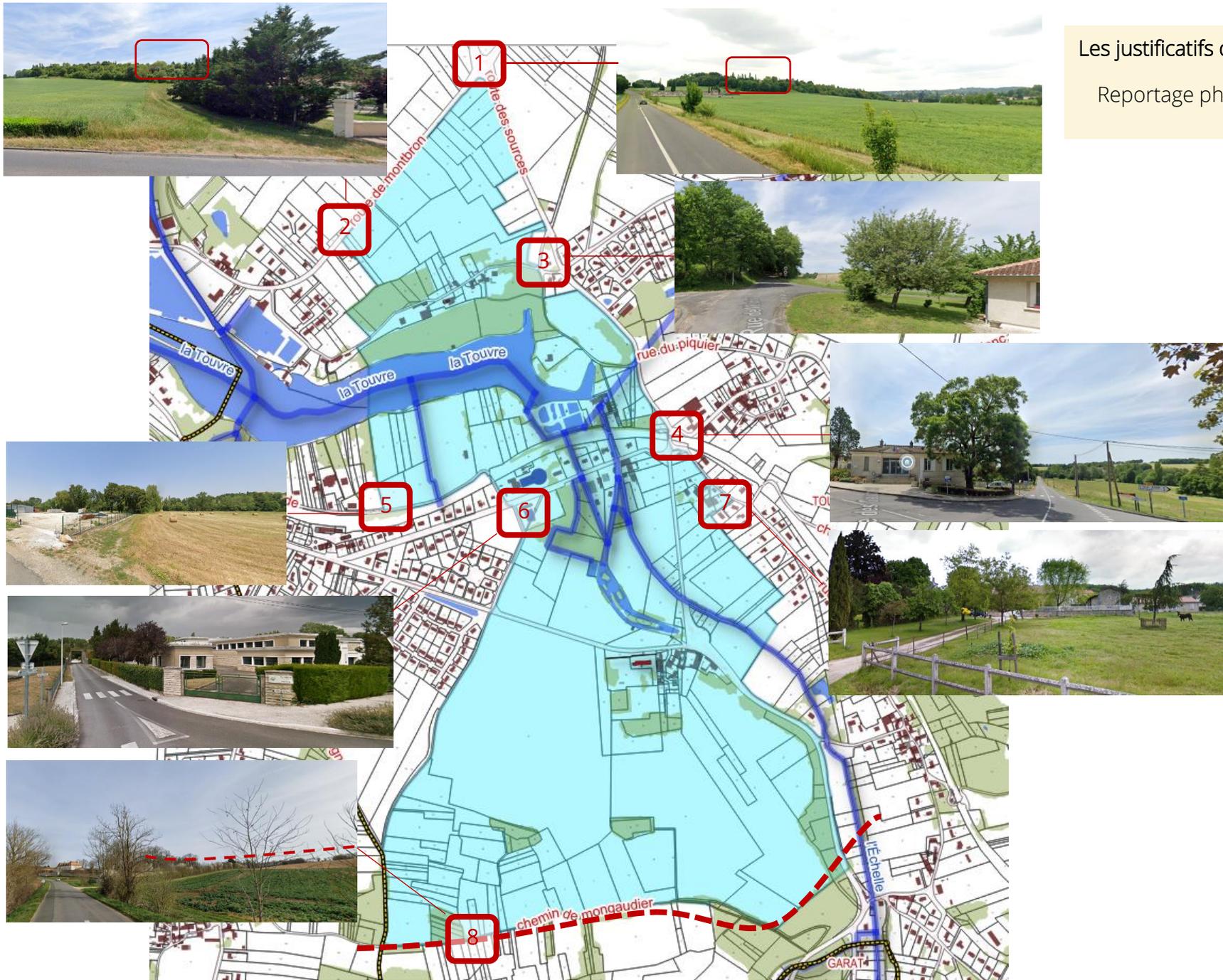
A l'ouest, au niveau de la rue du Stade (5), le site d'équipement n'est pas maintenu, contrairement aux espaces agricoles qui le jouxtent et qui participent des espaces naturels en lien avec la Touvre. En prolongement, c'est le site de la station de traitement des eaux qui sert de délimitation, celui-ci étant conservé dans le périmètre car localisés aux abords de la Touvre et présentant une architecture remarquable d'un point de vue patrimonial.

De l'autre côté, **à l'est**, (4) le périmètre est réajusté sur le secteur englobant la mairie, le passage à niveau de la voie ferrée et le carrefour des D408 et D57, car ces éléments forment une entrée-est de l'ensemble paysager et urbain lié à la Touvre. Les espaces au-delà de ce carrefour (route de Bois Blanc), situés plus à l'est, ne sont pas retenus car appartenant à une autre ambiance paysagère apparaissant comme déconnectée de l'entité patrimoniale principale.

Dans ce même esprit, le long de la rue des Gauchons, ce sont essentiellement les espaces faisant face à l'Echelle qui sont maintenus, avec uniquement côté bâti, un ensemble ancien (7) (logis et espaces servants attenants) déjà présent sur la Carte de l'Etat Major.

Enfin, **au sud**, le périmètre s'étend un peu plus loin que le périmètre actuel des 500m, jusqu'à un élément de paysage qui « referme » en quelque sorte l'espace naturel lié à la Touvre (8) : il s'appuie sur le Chemin de Mongaudier qui marque le point haut de la colline et la présence de quelques boisements et haies qui accompagnent cette ligne de crête.

Périmètre délimité des abords d'un monument historique



Les justificatifs de la délimitation :
Reportage photographique